En application de l'article 3 du décret nº 2006-603 du 23 mai 2006 relatif aux certificats d'économies d'énergie, il est attribué le double du montant des kWh cumac obtenu par le calcul ci-dessus pour cette action menée dans les DOM.

Certificats d'économies d'énergie

Opération nº **BAT-EQ-01**

Luminaire pour tube fluorescent T5

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination :

Installation d'un luminaire équipé de tube(s) fluorescent(s) T5 (diamètre 16 mm).

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle :

12 ans pour les commerces.
15 ans pour les bureaux, enseignement, santé.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

BRANCHE D'ACTIVITÉ	MONTANT EN kWh cumac/LUMINAIRE
Bureaux	750
Enseignement	540
Commerces	830
Santé	1 600

Certificats d'économies d'énergie

Opération nº **BAT-EQ-02**

Horloge sur un dispositif d'éclairage

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination :

Installation d'une horloge sur un dispositif d'éclairage artificiel intérieur équipé de tube(s) fluorescent(s).

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle :

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE EN kWh cumac/TUBE			
Branche d'activité	Puissance d'un tube		
	18 W	36 W	58 W
Bureaux	50	90	140
Enseignement	30	70	100
Commerces	70	140	220
Hôtellerie – Restauration	50	110	170
Santé	100	200	310

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-03**

Détecteur de présence sur un dispositif d'éclairage

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination :

Installation d'un détecteur de présence sur un dispositif d'éclairage artificiel intérieur équipé de tube(s) fluorescent(s).

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle :

10 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE EN kWh cumac/TUBE			
Branche d'activité	Puissance d'un tube		
	18 W	36 W	58 W
Bureaux	70	140	220
Enseignement	50	100	160
Hôtellerie – Restauration	80	170	260
Santé	150	310	480

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-04**

Luminaire avec ballast électronique et système de gradation sur un dispositif d'éclairage

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination :

Installation d'un luminaire avec ballast électronique et d'un système de gradation de l'éclairage par cellule photoélectrique sur un dispositif d'éclairage artificiel intérieur équipé de tube(s) fluorescent(s).